**DIPHÉNYLCARBONIQUE** adj. (di-fé-nil-kar-bo-ni-ke — rad. *diphényle* et *carbonique*). Chim. Se dit d'un acide différant de l'acide carbonique par la substitution d'un diphényle à un hydroxyle.

— Encycl. L'*acide diphénylcarbonique* $C^{13}H^{10}O^3$ ou $(C^6H^5-C^6H^4)-CO^2H$ est isomérique avec l'acide phénybenzoïque. Il cristallise en faisceaux d'aiguilles fusibles vers 216°, solubles dans l'alcool et l'éther, peu solubles dans l'eau. On l'obtient en oxydant la diphénylbenzine en solution acétique par l'acide chromique.

**DIPHÉNYLDICARBONIQUE** adj. (di-fé-nil-di-kar-bo-ni-ke — pref. *di;* rad. *phényle* et *carbonique*). Chim. Se dit de plusieurs acides résultant de la substitution de deux groupes acides $CO^2H$ à deux atomes d'hydrogène dans le diphényle. De ce groupe on connaît l'*acide diphénique*, l'*acide iso-diphénique* et l'*acide diphényldicarbonique* (*para*) $(C^6H^4-CO^2H)_2$.

**DIPHÉNYLDIÉTHYLÈTHYLÈNE** s. m. (di-fé-nil-di-é-til-é-ti-le-ne — pref. *di;* rad. *phényle*, *éthyle* et *éthylène*). Chim. Hydrocarbure résultant de la substitution de deux éthylphényles à deux atomes d'hydrogène dans l'éthylène.

— Encycl. Le *diphényldiéthyléthylène* $C^{18}H^{20}$ ou

$$CH-(C^6H^4-C^2H^5)$$
$$\|$$
$$CH-(C^6H^4-C^2H^5)$$

cristallise en lamelles nacrées fusibles à 134°, bout sans se décomposer. On l'obtient en faisant réagir l'éthylène et la dichlorodiéthylcaldéhyde en présence de l'acide sulfurique.

**DIPHÉNYLDIMÉTHYLÉTHANE** s. m. (di-fé-nil-di-mé-ti-lé-ta-ne — pref. *di;* rad. *phényle*, *méthyle* et *éthane*). Chim. Hydrocarbure résultant de la substitution de deux phényles et de deux méthyles à quatre atomes d'hydrogène dans l'éthane.

— Encycl. Le *diphényldiméthyléthane* $C^{16}H^{18}$ ou $C^2H^2.(C^6H^5)^2.(CH^3)^2$ isomérique avec le stilbène, est une huile très réfringente, bouillant à 277°. Par oxydation, il donne la benzophénone; le chlore et le brome donnent des dérivés disubstitués et non des produits d'addition. On le prépare en faisant agir la potasse en solution alcoolique sur le dérivé monochloré du diphényléthane.

**DIPHÉNYLINE** s. f. (di-fé-ni-li-ne — rad. *diphényle*, terminaison *ine* de *amine*). Chim. Dérivé diamidé du diphényle isomérique avec la benzidine.

— Encycl. La *diphényline* $C^{12}H^{12}A_2^2$ ou

$$C^6H^4-AzH^{(2)}$$
$$|$$
$$C^6H^4-AzH^{(4)}$$

est un corps cristallisé en grands feuillets fusibles à 530, très solubles dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther; l'acide azoteux la convertit en 3-diphénol. Elle se forme en même temps que la benzidine, mais en moindre proportion dans l'action des acides sur l'hydrazobenzol.

**DIPHÉNYLMÉTHYLACÉTIQUE** adj. (di-fé-nil-me-ti-la-se-ti-ke — pref. *di;* rad. *phényle*, *méthyle* et *acétique*). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide acétique par la substitution de deux phényles et d'un méthyle à trois atomes d'hydrogène.

— Encycl. L'*acide diphénylméthylacétique* $C^{15}H^{14}O^2.CH^3-C-COOH$ cristallise dans l'alcool en cubes fusibles à 173°, sublimables, peu solubles dans l'eau, très solubles dans les autres dissolvants. On l'obtient en oxydant par le bichromate de potassium et l'acide sulfurique la β-pinacoline de l'acétophénone.

**DIPHÉNYLPHTALIDE** s. f. (di-fé-nil-ftali-de — pref. *di;* rad. *phényle* et *phtalide*). Chim. Syn. de PHTALOPHÉNONE.

**DIPHÉNYLPROPANE** s. m. (di-fé-nil-pro-pa-ne — pref. *di;* rad. *phényle* et *propane*). Chim. Hydrocarbure dérivant d'un propane par substitution de deux phényles à deux atomes d'hydrogène.

— Encycl. Les *diphénylpropanes* $C^3H^6(C^6H^5)^2$ sont théoriquement au nombre de quatre isomères. On en connaît deux.

Le premier $CH^3-CH.C^6H^5-CH^2.C^6H^5$, liquide dichroïque bouillant vers 278°; s'obtient en faisant agir le chlorure d'aluminium sur un mélange de chlorure de propylène ou de chlorure d'allyle et de benzine.

Le second $CH^3-C.(C^6H^5)^2-CH^3$, liquide bouillant vers 281°, s'obtient en faisant agir le chlorure d'aluminium sur un mélange de méthylchloracétol et de benzine.

* **DIPHTÉRIE** ou **DIPHTÉRITE** s. f. — Doit s'écrire ainsi d'après la nouvelle orthographe de l'Académie (éd. 1877).

— Encycl. Pathol. La *diphtérie* est une maladie générale, toxique et contagieuse, caractérisée par la production, sur les muqueuses ou sur la peau, de fausses membranes fibrineuses renfermant des globules de pus ou de sang et des cellules épithéliales des parties atteintes. La fausse membrane est-elle un produit d'exsudation; est-elle constituée par une transformation morbide de la muqueuse; est-elle d'origine parasitaire? La réponse à cette question doit être encore réservée; on n'accorde généralement pas une grande importance pathogénique au champignon observé dans cette affection. La diphtérie doit être étudiée suivant ses principales localisations. Développée sur la muqueuse buccale, on la désigne sous le nom de *stomatite ulcéro-membraneuse;* quand elle atteint le pharynx et l'arrière-gorge, elle constitue l'*angine couenneuse diphtéritique;* quand elle envahit le larynx, c'est le *croup*, la plus redoutable de toutes ces formes. Toutes les muqueuses, celles des yeux, du nez, de la vulve, peuvent être le siège de fausses membranes; la peau, quand il existe une plaie ou seulement une excoriation, peut-être aussi envahie.

La diphtérie est parfois bénigne, mais le plus souvent maligne et infectieuse. Cette infection de tout l'organisme est accusée par un symptôme qui s'observe souvent à la suite des angines diphtéritiques. Nous voulons parler des paralysies partielles qui atteignent particulièrement le voile du palais. La maladie est essentiellement contagieuse. Il ne se passe pas d'année qu'on n'ait à enregistrer la mort générale de la gaîne gélatino-cartilagineuse, fermée aux deux extrémités et composée de plusieurs couches.

**DIPLOCOMIUM** s. m. (di-plo-ko-mi-omm — du gr. *diploos*, double; *komé*, chevelure). Bot. Genre de mousses acrocarpées, tribu des Bryacées, ayant sur les terres tourbeuses qu'elles revêtent d'un épais gazon.

**DIPLOCONIDÉS** s. m. pl. (di-plo-co-ni-dé du gr. *diploos*, double; *kônos*, cône). Zool. Famille de protozoaires radiolaires, fondée par Haeckel sur les formes à squelette composé d'une coquille siliceuse, homogène, non treillissée, ayant deux larges ouvertures aux pôles de l'axe longitudinal; la coquille est renforcée suivant cet axe par un long piquant qui se rejoint aux parois de la partie centrale au moyen de feuilles rayonnantes. Le type de la famille des Diploconidés est le genre Diploconus, dont la coquille est formée de deux cônes tronqués (*diploconus fasces*).

**DIPLOCOS** s. m. (di-plo-koss — du gr. *diploos*, double; *oikos*, maison). Bot. Genre de moracées, tribu des Stéréliées, habitant les Indes. Les diplocos sont des arbres ou des arbustes à feuilles alternes, à court pétiole, à stipules petites et caduques, à fleurs dioïques, à fruit indéhiscent.

**DIPLOCTENIUM** s. m. (di-plock-té-ni-omm — du gr. *diploos*, double; *ktéis*, peigne). Paléont. Genre de polypiers fossiles, en éventail ou en fer à cheval, non pédonculés, sans columelle, provenant du crétacé. Les diplocténiums comprennent des espèces très proches des plus communs et les plus caractéristiques des couches de Gosau, dans les Alpes orientales.

**DIPLODICTYON** s. m. (di-plo-dik-si-on — du gr. *diploos*, double; *diktuon*, réseau). Paléont. Genre d'éponges hexactinellides, famille des Callodictyonidés, fossiles dans le terrain crétacé. Les diplodictyons sont des éponges larges et aplaties, à grosse tige mamelonnée et à base aplatie; l'espèce type est le *diplodyction heteromorphum* Reuss.

**DIPLODOCUS** s. m. (di-plo-do-kuss). Paléont. Genre de reptiles sauriens du groupe des Atlantosauridés, de taille gigantesque, établi sur un membre postérieur et des vertèbres qui permettent d'attribuer à l'individu une longueur de 17 mètres, d'après Marsh. Ces atlantosaurides proviennent du jurassique des montagnes Rocheuses.

**DIPLODUS** s. m. (di-plo-duss — du gr. *diploos*, double; *odous*, dent). Paléont. Genre de squales fossiles créé par Agassiz d'après des dents pourvues de deux grandes pointes. Les diplodus ont été des requins d'eau douce du carbonifère.

**DIPLOGASTER** s. m. (di-plo-gas-tèr — du gr. *diploos*, double; *gastér*, ventre). Zool. Genre de vers nématodes, famille des Anguillulidés, voisins des rhabditis. Les diplogaster sont de petits vers très allongés, à queue mince, à bouche entourée de six papilles; ils vivent dans l'eau avec deux ou trois dents; l'œsophage de ces petits êtres possède un bulbe moyen et un bulbe postérieur inermes. Les espèces connues vivent dans les terres humides, tels sont les *diplogaster inermis* et *longicauda*.

**DIPLOGLOTTIS** s. m. (di-plo-glot-tiss — du gr. *diploos*, double; *glossé*, langue). Bot. Genre de sapindacées, série des Sapindées, renfermant des arbres australiens à fleurs irrégulières, à feuilles paunées, à fruit avillé. L'espèce type, le *diploglottis Cunninghami*, est cultivé en série.

**DIPLOGRAPHE** s. m. (di-plo-gra-fe — du gr. *diploos*, double; *graphein*, écrire). Techn. Appareil avec lequel on peut faire à la fois deux copies sur des feuilles de papier différentes. Il Machine imprimant à la fois les caractères ordinaires et les signes en relief à l'usage des aveugles.

— Encycl. *Diplographe pour double copie.* Dans le diplographe Levêque, les feuilles sont disposées l'une au-dessus de l'autre, celle du haut repliée en dessous, pour que l'une et l'autre passent sur un chacune d'elles. Après avoir tracé une ligne, une disposition spéciale de l'appareil tire la feuille pliée, d'une quantité suffisante pour tracer une autre ligne pendant que la partie écrite de la seconde feuille se place sous celle-ci; un mouvement du carton empêche les caractères de se brouiller.

— *Diplographe à l'usage des aveugles.* Les appareils permettant aux aveugles d'écrire, inventés par Barbier, furent perfectionnés en 1837 par Braille, qui, aveugle lui-même, devint ensuite professeur à l'Institut des jeunes aveugles. L'alphabet est composé de lettres représentées par des points en relief, imprimés au moyen d'une règle percée d'ouvertures carrées; les lettres et les chiffres sont différenciés par le nombre et la situation des points dans chaque carré. Ainsi *a* est représenté par un point dans l'angle gauche du haut du carré, *b* par deux points placés aux deux angles supérieurs, etc. Ce système permet bien à deux aveugles de correspondre entre eux, mais leurs caractères sont indéchiffrables pour les autres personnes.

Le diplographe, inventé par M. Recordon, de Genève, imprime à la fois deux sortes de caractères, ceux en relief par points pour les aveugles, et les caractères romains pour les voyants. Il peut être manipulé indifféremment par un aveugle ou par un voyant, sans que celui-ci ait besoin de connaître la signification des caractères spéciaux des aveugles. Cet appareil se compose de deux disques parallèles, montés sur un même axe. L'alphabet spécial des aveugles se trouve reproduit deux fois sur le plus grand de ces disques; il est en relief sur le côté gauche, pour que l'aveugle puisse lire avec les doigts, et en creux sur le pourtour du disque pour imprimer. Au-dessus des signes du côté gauche sont tracés les caractères d'imprimerie correspondants; sur le pourtour du petit disque sont disposés en relief des caractères ordinaires d'imprimerie. Un rouleau permet d'encrer ces caractères; deux feuilles de papier, se déplaçant, dont la coquille est formée de deux cônes tronqués (*diploconus fasces*).

**DIPLOMATE** (SOUVENIRS D'UN), par M. de Bacourt (1882, in-18). Ces souvenirs ne sont qu'un recueil de lettres intimes écrites d'Amérique; ils ont été publiés par la nièce de l'auteur, la comtesse de Mirabeau, et font une contre-partie très amusante au livre de A. de Tocqueville. M. de Bacourt était ministre de France aux Etats-Unis en 1840; il occupa ce poste pendant deux ans seulement, mais cette courte période lui sembla beaucoup trop longue, tant il avait d'antipathie pour le peuple américain. Pour faire la satire de la société française, Voltaire, Montesquieu, d'autres encore, ont supposé un Huron, un Persan, un Chinois, venu par hasard en France et s'étonnant de tout ce qu'il voit, de tout ce qu'il entend, de tout ce qu'il devine. M. de Bacourt, gentilhomme de race, esprit distingué, caractère distant, forme à l'école diplomatique de Talleyrand, est encore plus dépaysé au milieu de la démocratie américaine qu'un Persan à la cour de Versailles; aussi ne voit-il guère que des ridicules chez les Yankees. Son livre n'en est pas moins très piquant, car ses impressions sont d'une exactitude scrupuleuse, et, s'il se trompe, c'est seulement dans les détails, parce qu'il a été induit en erreur que le lecteur est toujours libre de ne pas partager. De la rudesse et du sans-gêne choquant des mœurs et des manières des plus hauts personnages, M. de Bacourt, toujours si correct et si poli, conclut que ces gens-là ne peuvent pas avoir de grandes capacités politiques, en quoi il se trompe; il les accuse de n'aimer que l'argent et de corrompre ne se rendre coupables de toute espèce de fraudes, en un mot de mener la République américaine à une crise financière, où elle sombrera certainement : la guerre de Sécession, survenue plus de vingt ans après ces lettres et où se sont révélés tant de héros, une cette colossale contractée pour y suffire et amortie en quelques années, ce qu'aucun gouvernement européen n'a jamais pu faire, répondent victorieusement à ces prophéties de mauvais augure. Mais il faut dire aussi que l'élégant diplomate, pour qui le code du bon ton était le premier code du monde, se trouvait souvent mis à une rude épreuve. Un député, qu'il a cérémonieusement invité à venir chez lui, représentant de la France, s'assied à table et commence par se moucher dans sa serviette; le ministre de la Guerre le reçoit, couché sur un canapé, et lui cause tenant un pied dans l'une de ses mains; le garde des sceaux, ayant à s'entretenir avec lui, se met en bras de chemise, pour être plus à l'aise par la chaleur qu'il faisait, et tire une chique de sa poche; le ministre des Affaires étrangères, à un dîner officiel chez le président, fait trop d'honneur au vin de Madère et, à la fin du repas, s'épanche en protestations d'amitiés si vives et entrecoupées de tant de hoquets dans le gilet du diplomate, que ce dernier en arrive à craindre de sérieux résultats. « Quel drôle de monde! s'écrie-t-il; quelles mœurs! Mon Dieu, qu'ai-je donc fait pour être obligé de vivre avec de pareils gens! » Aussi accuse-t-il Chateaubriand et de Tocqueville de nous avoir donné de très fausses peintures de l'Amérique; il ne fait même pas grâce aux paysages pittoresques d'*Atala*, des *Natchez*, que leur auteur à dû inventer, et quant à de Tocqueville : « Son livre, dit-il, court grand risque de n'être bientôt plus qu'un roman fabuleux. Les journaux retentissent de fraudes électorales; les deux partis s'accusent réciproquement avec des preuves irrécusables. La corruption morale est au niveau de la corruption politique. C'est un spectacle curieux d'assister à la destruction graduelle de toutes ces belles institutions qu'on veut nous imposer en Europe, au moment où elles déclinent déjà après une expérience de soixante années. » Les Américaines sont d'ordinaire moins maltraitées par la satire; M. de Bacourt ne les épargne cependant pas plus que les hommes : « Ici, écrit-il, sans le moindre ménagement, les jeunes filles, si renommées pour leur beauté, n'ont pas l'air sain; leurs manières sont déplaisantes. Elles sont coquettes à froid et agacent les hommes, sans dissimuler leur désir de trouver un mari, et sans paraître se soucier de rencontrer en lui autre chose qu'un associé. Quant aux femmes, elles sont toutes fanées, fripées, finies, après deux ans de mariage. » Au fond, c'était surtout la démocratie et ses institutions, dont il avait grand'peur pour la France, que le diplomate de la vieille école poursuivait jusque dans les travers des démocrates. « L'auteur, dit M. A. Mézières, est un homme de beaucoup d'esprit et de goût, mais à qui l'impartialité est difficile. Son éducation politique le met en garde contre les institutions américaines, et son urbanité de gentilhomme le rend plus sensible peut-être qu'il ne faudrait aux imperfections d'un monde moins délicat et moins raffiné que la société dans laquelle il avait l'habitude de vivre. Il ne réussit presque jamais à se débarrasser de ses préjugés sociaux pour examiner avec une entière liberté d'esprit des mœurs si différentes des siennes. La grossièreté de la forme lui cache la solidité du fond et l'énergique vitalité de la race; il se figure trop volontiers que les maladies morales d'une race jeune et violente s'aggraveront avec le temps, sans paraître même soupçonner que l'avenir du temps sera précisément d'atténuer et d'adoucir ce qu'il y a de trop cru dans la jeunesse. »

* **DIPLOMATIE** s. f. — Encycl. *Histoire diplomatique de l'Europe.* On ne se propose dans cet article ni d'énumérer toutes les manifestations de la vie internationale européenne, ni de raconter les guerres auxquelles ces manifestations ont donné lieu, mais seulement de caractériser les idées qui ont déterminé la politique respective des divers Etats dans la période contemporaine de l'histoire de l'Europe.

Nous laisserons de côté l'antiquité et le moyen âge, car, durant cette longue suite de siècles qui s'écoula depuis les origines de l'histoire jusqu'au seuil même des temps modernes, les relations entre les Etats furent déterminées par le principe du plus complet isolement et par le triomphe de la force brutale, qui constitua seule le droit. La Grèce n'avait réglé en Europe que par son esprit, par sa civilisation, sans jamais y établir une domination territoriale. Les Romains, qui fondèrent un empire dans l'acception politique du mot, ne connurent pas le droit international, puisque tous les peuples qu'ils ne soumirent pas furent pour eux des barbares, et les rares collectivités avec lesquelles ils traitèrent que le lecteur est toujours libre de ne pas partager. De la rudesse et du sans-gêne choquant des mœurs et des manières des plus hauts personnages, M. de Bacourt, toujours si correct et si poli, conclut que ces gens-là ne peuvent pas avoir de grandes capacités politiques, en quoi il se trompe; il les accuse de n'aimer que l'argent et de corrompre de sa république américaine. Il Machine imprimant à la fois les caractères ordinaires et les signes en relief à l'usage des aveugles.

— Encycl. *Diplographe pour double copie.* Dans le diplographe Levêque, les feuilles sont disposées l'une au-dessus de l'autre, celle du haut repliée en dessous, pour que les plumes puissent porter sur chacune d'elles. Après avoir tracé une ligne, une disposition spéciale de l'appareil tire la feuille pliée, d'une quantité suffisante pour tracer une autre ligne pendant que la partie écrite de la seconde feuille se place sous celle-ci; un mouvement du carton empêche les caractères de se brouiller.

— *Diplographe à l'usage des aveugles.* Les appareils permettant aux aveugles d'écrire, inventés par Barbier, furent perfectionnés en 1837 par Braille, qui, aveugle lui-même, devint ensuite professeur à l'Institut des jeunes aveugles. L'alphabet est composé de lettres représentées par des points en relief, imprimés au moyen d'une règle percée d'ouvertures carrées; les lettres et les chiffres sont différenciés par le nombre et la situation des points dans chaque carré. Ainsi *a* est représenté par un point dans l'angle gauche du haut du carré, *b* par deux points placés aux deux angles supérieurs, etc. Ce système permet bien à deux aveugles de correspondre entre eux, mais leurs caractères sont indéchiffrables pour les autres personnes.

Le diplographe, inventé par M. Recordon, de Genève, imprime à la fois deux sortes de caractères, ceux en relief par points pour les aveugles, et les caractères romains pour les voyants. Il peut être manipulé indifféremment par un aveugle ou par un voyant, sans que celui-ci ait besoin de connaître la signification des caractères spéciaux des aveugles. Cet appareil se compose de deux disques parallèles, montés sur un même axe. L'alphabet spécial des aveugles se trouve reproduit deux fois sur le plus grand de ces disques; il est en relief sur le côté gauche, pour que l'aveugle puisse lire avec les doigts, et en creux sur le pourtour du disque pour imprimer. Au-dessus des signes du côté gauche sont tracés les caractères d'imprimerie correspondants; sur le pourtour du petit disque sont disposés en relief des caractères ordinaires d'imprimerie. Un rouleau permet d'encrer ces caractères; deux feuilles de papier, se déplaçant, dont la coquille est formée de deux cônes tronqués (*diploconus fasces*).

**DIPLOCOS** s. m. (di-plo-koss — du gr. *diploos*, double; *oikos*, maison). Bot. Genre de moracées, tribu des Stéréliées, habitant les Indes. Les diplocos sont des arbres ou des arbustes à feuilles alternes, à court pétiole, à stipules petites et caduques, à fleurs dioïques, à fruit indéhiscent.

**DIPLOCTENIUM** s. m. (di-plock-té-ni-omm — du gr. *diploos*, double; *ktéis*, peigne). Paléont. Genre de polypiers fossiles, en éventail ou en fer à cheval, non pédonculés, sans columelle, provenant du crétacé. Les diplocténiums comprennent des espèces très proches des plus communs et les plus caractéristiques des couches de Gosau, dans les Alpes orientales.

**DIPLODICTYON** s. m. (di-plo-dik-si-on — du gr. *diploos*, double; *diktuon*, réseau). Paléont. Genre d'éponges hexactinellides, famille des Callodictyonidés, fossiles dans le terrain crétacé. Les diplodictyons sont des éponges larges et aplaties, à grosse tige mamelonnée et à base aplatie; l'espèce type est le *diplodyction heteromorphum* Reuss.

**DIPLODOCUS** s. m. (di-plo-do-kuss). Paléont. Genre de reptiles sauriens du groupe des Atlantosauridés, de taille gigantesque, établi sur un membre postérieur et des vertèbres qui permettent d'attribuer à l'individu une longueur de 17 mètres, d'après Marsh. Ces atlantosaurides proviennent du jurassique des montagnes Rocheuses.

**DIPLODUS** s. m. (di-plo-duss — du gr. *diploos*, double; *odous*, dent). Paléont. Genre de squales fossiles créé par Agassiz d'après des dents pourvues de deux grandes pointes. Les diplodus ont été des requins d'eau douce du carbonifère.

**DIPLOGASTER** s. m. (di-plo-gas-tèr — du gr. *diploos*, double; *gastér*, ventre). Zool. Genre de vers nématodes, famille des Anguillulidés, voisins des rhabditis. Les diplogaster sont de petits vers très allongés, à queue mince, à bouche entourée de six papilles; ils vivent dans l'eau avec deux ou trois dents; l'œsophage de ces petits êtres possède un bulbe moyen et un bulbe postérieur inermes. Les espèces connues vivent dans les terres humides, tels sont les *diplogaster inermis* et *longicauda*.

**DIPLOGLOTTIS** s. m. (di-plo-glot-tiss — du gr. *diploos*, double; *glossé*, langue). Bot. Genre de sapindacées, série des Sapindées, renfermant des arbres australiens à fleurs irrégulières, à feuilles paunées, à fruit avillé. L'espèce type, le *diploglottis Cunninghami*, est cultivé en série.

**DIPLOGRAPHE** s. m. (di-plo-gra-fe — du gr. *diploos*, double; *graphein*, écrire). Techn. Appareil avec lequel on peut faire à la fois deux copies sur des feuilles de papier différentes. Il Machine imprimant à la fois les caractères ordinaires et les signes en relief à l'usage des aveugles.

— Encycl. *Diplographe pour double copie.* Dans le diplographe Levêque, les feuilles sont disposées l'une au-dessus de l'autre, celle du haut repliée en dessous, pour que les plumes puissent porter sur chacune d'elles. Après avoir tracé une ligne, une disposition spéciale de l'appareil tire la feuille pliée, d'une quantité suffisante pour tracer une autre ligne pendant que la partie écrite de la



cesseur de saint Pierre, comptent avec les infidèles, de sorte que la décadence politique de l'idée chrétienne coïncide avec la constitution définitive des Etats modernes. Le rêve de la monarchie universelle paraît abandonné, et il semble que les nations ne vont plus songer qu'à poursuivre leurs propres destinées. C'est une erreur, car l'on voit Charles-Quint et Philippe II aspirer à la réalisation de cette chimère, et les autres princes s'unir pour défendre l'équilibre européen. Des guerres éclatent : elles tournent, en fin de compte, au désavantage de la maison d'Autriche, dont le congrès de Westphalie, première réunion des diplomates européens, consacre l'abaissement. Dans cette assemblée mémorable, les plénipotentiaires établirent comme principe fondamental du nouvel ordre de choses que l'indépendance et l'autonomie de chaque nation devaient être à l'abri de toute menace de la part des autres peuples. En dépit de cette déclaration, la période qui s'écoule de 1648 à la Révolution est remplie par les rivalités incessantes des maisons souveraines, groupées tour à tour suivant qu'elles subissent l'ascendant de notre bible d'émancipation universelle une charte d'indépendance nationale à leur usage, et que la Révolution, qui se réclamait de l'humanité, eut cette conséquence imprévue de substituer à l'Europe, relativement cosmopolite, du XVIIIe siècle une Europe où l'idée de patrie domina. Jusque-là, en effet, la diplomatie et l'armée avaient été remplies d'étrangers : il suffit de nommer Mazarin et Alberoni, le maréchal de Saxe et le prince Eugène.

Le grand tort de Louis XVI et de ses conseillers est d'avoir cru qu'il existait en Europe une confrérie de monarques et de nobles désintéressés qui se lèveraient au premier appel sans autre ambition que de rendre à l'aristocratie française ses privilèges et son autorité : on ne saurait trop le répéter, les puissances craignaient relativement peu la contagion des idées révolutionnaires; elles désiraient surtout profiter de nos embarras intérieurs pour s'arrondir à nos dépens. Les traités auxquels donna lieu la formation de la première coalition sont ceux : de Berlin, entre l'Autriche et la Prusse (7 février 1792); de Saint-Pétersbourg, entre la Prusse et la Russie (12 juillet 1792); de Londres, entre l'Angleterre et la Russie (25 mars 1793); de Cassel, entre l'Angleterre et le landgrave de Hesse (10 avril 1793); de Londres, entre l'Angleterre et la Sardaigne (25 avril 1793); de Madrid, entre l'Angleterre et l'Espagne (25 mai 1793); de Naples, entre l'Angleterre et les Deux-Siciles (12 juillet 1793); de Mayence, entre l'Angleterre et la Prusse (14 juillet 1793); de Londres, entre l'Angleterre et l'Autriche (30 août 1793); de Londres, entre l'Angleterre et le Portugal (26 septembre 1793); de La Haye, entre l'Angleterre, la Prusse et la Hollande (19 avril 1794). Cette simple énumération montre que l'âme de la coalition fut l'Angleterre, à partir du jour où Dumouriez eut conquis la Belgique; mais les puissances, qui à l'instigation du cabinet de Saint-James, entourèrent la France d'un cercle de fer, donnèrent dans leur lutte contre la République la preuve la plus complète de l'incapacité morale et politique; de plus, les vieux préjugés et les calculs égoïstes les divisèrent, tandis que les Français se mesuraient, pour la défense de leur propre liberté, avec des soldats que le gouvernement français semblait mettre au-dessus de leurs souverains, puisqu'il proclamait le droit des peuples à l'indépendance. « La souveraineté des peuples, dit-il Brissot, le 22 décembre 1792, à l'Assemblée nationale, n'est point liée par les traités des tyrans. » Les succès de Jourdan, Hoche et Pichegru sur le Rhin et la Moselle, à la fin de l'année 1793, avaient failli un moment rompre l'alliance de la Prusse et de l'Autriche; mais l'Angleterre que la sortie de la Prusse de la coalition rendait impuissante à sauver la Belgique et la Hollande, réussit à faire signer un nouveau traité de subsides entre Frédéric-Guillaume, les Pays-Bas et elle-même. La conquête de la Hollande par Pichegru déchira cette convention du 19 avril 1794 et la Hollande sortit la première d'une coalition, à laquelle toute l'Europe avait pris part, moins la Russie, occupée en Pologne et en Turquie, la Suède, qui n'avait plus à sa tête l'absolu Gustave III, le Danemark, la Suisse, la Toscane et la Porte. La désorganisation de l'œuvre si laborieusement accomplie par l'Angleterre continua dès lors sans interruption, non seulement parce que les victoires de la République donnèrent à réfléchir à nos ennemis, mais encore parce que ceux-ci ne réussissaient pas à s'entendre. Le 5 avril 1795, la Prusse s'engagea à ne plus se coaliser contre nous et à ne plus s'opposer à ce que la rive gauche du Rhin devînt la frontière de la France et de l'empire germanique (traité de Bâle). Bientôt, l'Autriche resta seule en présence de Bonaparte, qui lui imposa ses conditions à Campo-Formio (17 octobre 1797) : elle reçut la Vénétie, l'Istrie, la Dalmatie, mais elle nous céda la Belgique, la Lombardie et retira ses troupes de Mayence, ce qui nous permettait l'occupation de la rive gauche du Rhin. Nous avons énuméré les traités de formation de la première coalition. Voici maintenant la liste des actes diplomatiques qui la désorganisèrent : Traité de La Haye, entre la France et la Hollande (16 mai 1795); de Bâle, entre la France et la Prusse (5 avril 1795); de Bâle, entre la France et l'Espagne (22 juillet 1795); de Paris, entre la France et la Sardaigne (15 mai 1796); de Paris, entre la France et le Wurtemberg (7 août 1796); de Paris, entre la France et Bade (22 août 1796); de Paris, entre la France et les Deux-Siciles (11 octobre 1796); de Paris, entre la France et la République de Gênes (9 octobre 1796); de Tolentino, entre le pape et la France (19 février 1797); de Campo-Formio, entre la France et l'Autriche (17 octobre 1797).

L'Angleterre seule n'avait pas désarmé, mais Campo-Formio ne pouvait être qu'une trêve. La Révolution avait oublié ses principes; elle était devenue conquérante, et, comme il arrive chaque fois qu'un peuple est sous les armes, les chefs d'armée étaient devenus les maîtres de la situation. La coalition avait exaspéré l'esprit révolutionnaire et produit la guerre, qui, à son tour, avait produit la réaction. Or, celle-ci prit fatalement la forme du despotisme militaire. Les Français, enthousiastes de Bonaparte, poursuivirent avec succès en Italie, en Egypte, en Syrie, le cours de leurs victoires et organisèrent de petits Etats sur le modèle de la République (républiques Batave, Helvétique, Cisalpine, Ligurienne). Mais alors les puissances s'alarmèrent : une seconde ligue se forma contre nous (traités de Vienne, 19 mai 1798, entre les Deux-Siciles et l'Autriche; de Pétersbourg, 29 novembre 1798, entre les Deux-Siciles et la Russie; de Naples, 21 décembre 1798, entre les Deux-Siciles et l'Angleterre; de Constantinople, 21 janvier 1799, entre les Deux-Siciles et la Turquie; de Constantinople, 23 décembre 1798, entre la Porte et la Russie; de Constantinople, 2 janvier 1799, entre la Porte et l'Angleterre; de Pétersbourg, 26 décembre 1798, entre la Russie et l'Angleterre). Le début des hostilités coïncida, on le sait, avec l'assassinat des plénipotentiaires français à la suite de ce congrès de Rastadt (1797) qui s'était réuni pour examiner diverses questions laissées en litige à Campo-Formio. Tout d'abord, les alliés s'entendirent entre eux et nous vainquirent en Allemagne comme en Italie, mais lorsque le czar Paul Ier eût déclaré : l'Autriche que les Français qu'elle prétendait occuper ne pouvaient l'être sans le commun accord des alliés, l'Autriche ne songea plus qu'à créer des embarras au général Souvarov. Ce que voyant, le czar se retira de la coalition, et, à la suite de l'affaire de Zurich, cessa toutes relations diplomatiques avec l'Autriche (octobre 1799). Dans des instructions en date du 10 septembre 1801 données à l'ambassadeur russe à Vienne, Alexandre Ier, qui reprit des relations avec le cabinet de Vienne, exposa dans les termes suivants les principes fondamentaux qu'il croyait suivre à l'égard des gouvernements étrangers : « Jamais je n'intervienderai au moindre degré dans les troubles intérieurs des autres Etats, et, quelle que puisse être la

forme de gouvernement choisie par les peuples, suivant leurs préférences, ils peuvent vivre en parfait accord avec mon empire, pourvu que, dans leurs relations avec moi, ils soient guidés par le même esprit d'équité. » Ainsi, l'autocrate de toutes les Russies se ralliait à ce principe de la non-intervention qu'avait proclamé l'Assemblée constituante, et que la Révolution conquérante avait été amenée à violer progressivement jusqu'au jour où elle tomba tout à fait dans le militarisme : c'est en effet du jour où elle oublia les principes révolutionnaires que la Révolution perdit la liberté.

Comme les coalisés n'avaient pu rester unis, ils ne purent continuer à vaincre, et l'Autriche dut une fois de plus subir les conditions de la France : elle reconnut le Rhin et l'Adige comme frontières de la République (traité de Lunéville, 9 février 1801). Privée de ses deux auxiliaires les plus redoutables, la Russie et l'Autriche, la coalition ne tarda pas à se désagréger (traités de Florence, 28 mars 1801, entre la France et les Deux-Siciles ; de Badajoz, 1er juin 1801, entre l'Espagne et le Portugal ; de Madrid, 29 septembre 1801, entre la France et le Portugal ; de Paris, 4 octobre 1801, entre la Russie et l'Espagne ; de Paris, 8 octobre 1801, entre la Russie et la France). L'Angleterre qui, maîtresse de l'Océan, s'était arrogé le droit d'interdire aux navires neutres l'entrée des ports français déclarés par elle en état de blocus, même fictif, cherchait à entraver le transport des marchandises françaises et espagnoles sous pavillon neutre, et prétendait exercer le droit de visite des bâtiments de guerre. En présence de ces manœuvres, la Russie, la Suède, le Danemark et la Prusse avaient signé les 16 et 18 octobre 1800, le traité de Pétersbourg, par lequel elles formèrent une ligue de neutralité armée. L'Angleterre, menacée de perdre sa souveraineté sur les mers, força le détroit du Sund, mit l'embargo sur les navires des puissances alliées qui se trouvaient dans ses ports et bombarda Copenhague. Une suspension d'armes fut signée entre le cabinet de Londres et les neutres, et une convention, en date du 17 juin 1801, posa diverses règles de droit international maritime. Peu après, le 27 mars 1802, l'Angleterre déposait les armes : le traité d'Amiens rétablissait la paix sur le continent et sur les mers, après dix ans de guerre incessante.

Proclamé empereur, Napoléon modifia la politique extérieure de la France. En réalité, il ne se souciait point de faire de la propagande en faveur des idées révolutionnaires, de combattre les institutions monarchiques et de répandre en Europe les principes de 89. Ces principes, il venait de les violer, et il ne songeait, il faut bien le reconnaître, qu'à détruire à son profit l'indépendance des autres Etats ; mais, chose extraordinaire, pour arriver à ses fins, il est obligé d'agir au nom de cette Révolution qu'il voudrait étouffer ; autrement, quels griefs aurait-il contre les monarchies ? La Révolution est en lui, malgré lui. « Il la sert, quand il débrouille le chaos allemand ; quand il fait de l'Italie du Nord un royaume ; quand il emprisonne le pape, après s'être fait sacrer par lui dans Notre-Dame ; quand il trouble l'Espagne dans le repos de son sépulcre monacal, et qu'il arrache la Pologne à la griffe des copartageants. Il la sert encore, malgré lui et contre lui, quand, opprimant l'Europe pour satisfaire sa fantaisie, il éveille l'âme du peuple espagnol et celle du peuple allemand. Il est si bien la Révolution et le destructeur de l'ancien régime, que sa chute est suivie d'un retour offensif de la vieille Europe et que le grand despote apparaît aux peuples, sur le rocher de Sainte-Hélène, comme un libérateur, parce qu'il a fait trembler le pape, l'empereur et le czar. » L'histoire de l'Europe sous le premier Empire est tellement connue que nous ne la referons pas ici, nous bornant à énumérer les traités qui servent de jalons à l'histoire diplomatique durant cette longue période.

1° *Traités relatifs à la troisième coalition :* de Paris (19 octobre 1803); de Lisbonne (25 décembre 1803); d'Helsingborg (31 août 1805); de Beckaskog (3 octobre 1805); de Pétersbourg (11 avril 1805); de Paris (21 septembre 1805); de Presbourg (26 décembre 1805); de Fontainebleau (18 octobre 1807);

2° *Traités relatifs à la Confédération du Rhin :* de Paris (12 juillet 1806); de Paris (25 septembre 1806); de Posnanie (11 décembre 1806); de Posnanie (15 décembre 1806); de Varsovie (18 avril 1807); de Paris (18 février 1808); de Paris (22 mars 1808); de Compiègne (24 avril 1808); de Paris (14 janvier 1810); de Paris (19 février 1810); de Paris (28 février 1810); de Paris (18 mai 1810); de Paris (8 septembre 1810);

3° *Traités relatifs à la quatrième coalition:* de Paris (20 juillet 1806); de Mémel (28 janvier 1808); de Tilsitt (7 juillet 1807); de Tilsitt (9 juillet 1809);

4° *Traités relatifs à la cinquième coalition :* de Fontainebleau (27 octobre 1807); de Palerme (30 mars 1808); de Bayonne (5 juillet 1808); d'Erfurth (12 octobre 1808); de Londres (14 janvier 1809); de Schœnbrunn ou de Vienne (14 octobre 1809); de Jœnkœping (10 décembre 1809); de Paris (6 janvier 1810); de Léopol (19 mars 1810);

5° *Traités relatifs à la sixième coalition :* de Pétersbourg (5 avril 1812); d'Œrebro (12 juillet 1812); de Paris (14 février 1812); de Paris (14 mars 1812); d'Œrebro (18 juillet 1812); de Velikie Louki (20 juillet 1812); de Kalisch (28 février 1813); de Stockholm (3 mars 1813); de Stockholm (19 mars 1813); de Stockholm (23 avril 1813); de Copenhague (10 juillet 1813); de Tœplitz (9 septembre 1813); de Tœplitz (3 octobre 1813); de Ried (8 octobre 1813); de Fulde (2 novembre 1813); de Francfort (20 novembre 1813); de Valançay (11 décembre 1813); de Naples (11 janvier 1814); de Kiel (14 janvier 1814); de Hanovre (8 février 1814); de Chaumont (1er mars 1814); de Fontainebleau (11 avril 1814); de Paris (30 mai 1814). Aucune période ne fut donc plus féconde en actes diplomatiques, et l'on ne peut que songer, en l'étudiant, à ces paroles du marquis de Saint-Yves d'Alacydre : « Tous ces traités, fruits et semences de guerre, ne sont dictés par les canons que pour être déchirés par les boulets. » La guerre soutenue par l'Europe entière contre Napoléon se terminait par l'entrée des alliés à Paris, la restauration bourbonienne, le retour de la France à ses frontières de 1792. Est-ce à dire que l'homme du dix-huit Brumaire n'avait pas porté en Europe les principes révolutionnaires? Non sans doute, mais comme nous l'avons dit plus haut, il les y avait portés malgré lui. Dès 1808, il n'y avait plus en Europe que des alliés ou des vaincus de la Révolution, et il ne restait plus à ravir aux princes que cette supériorité de race, dont ils étaient si fiers : or, en 1810, celui que Metternich considérait comme « la Révolution incarnée » épousait une fille de sang royal, une archiduchesse d'Autriche, qui vint s'asseoir sur le trône de Marie-Antoinette, à côté d'un despote, dont le règne ne s'expliquait que par le triomphe des idées auxquelles l'épouse de Louis XVI avait dû la mort. La vieille Europe, qui ne distinguait point la France impériale de la France républicaine, avait donc fini « par une banqueroute cynique ». (A. Sorel.)

S'appuyant sur l'article 52 du traité de Paris (30 mai 1814), les puissances signataires convinrent de se réunir en congrès à Vienne pour fixer définitivement les limites des acquisitions territoriales faites pendant la dernière guerre, en même temps que pour fixer les bases sur lesquelles reposerait le système européen, bouleversé par les conquêtes impériales. Trois opinions se manifestèrent au sujet de la manière dont seraient tranchées ces questions complexes (Martens, *Traité de droit international*). Le prince de Metternich tenait pour l'intrigue et les compromis diplomatiques (*Mémoires de Metternich*, Paris, 1880) ; selon lui, les circonstances devaient être la loi unique des relations diplomatiques. Talleyrand voulait tout rapporter au principe de la légitimité et reconstruire le système européen sur le droit historique (*Correspondance inédite de Talleyrand*, Paris, 1881). Le ministre prussien Stein et le czar Alexandre Ier prétendaient donner pour base à la réorganisation de l'Europe la situation morale des nations, le respect des intérêts et des droits de chacune d'elles. C'était assurément ce qu'il y avait de plus sensé, mais ces idées élevées ne furent pas mises en pratique, et « l'influence d'Alexandre Ier imprima au congrès de Vienne cette direction mystique et religieuse qui se manifesta d'une manière éclatante dans l'acte de la Sainte-Alliance du 26 septembre 1815 ». L'objet de cet acte était « de faire connaître à l'univers entier l'inébranlable résolution des souverains de suivre, aussi bien dans la direction des Etats qui leur étaient confiés que dans les relations politiques avec tous les autres gouvernements, uniquement les préceptes de la sainte religion, de l'amour de la vérité et de la paix ». Une pareille résolution ne s'accordait guère avec les prétendues intentions des monarques de se conformer aux désirs des peuples et d'introduire dans leurs Etats le régime constitutionnel. Les prétentions de la Russie sur le duché de Varsovie et celles de la Prusse sur le royaume de Saxe faillirent, dès le commencement de 1815, amener une rupture entre les alliés. L'Autriche, l'Angleterre, la France, avaient conclu, contre le czar et Frédéric-Guillaume, un traité d'alliance offensive et défensive (3 janvier 1815), et le congrès de Vienne, assemblé pour établir la paix, était sur le point d'engendrer la guerre, lorsqu'on apprit que Napoléon avait quitté l'île d'Elbe et débarqué en France. Les puissances, sur l'initiative de Metternich, signèrent une déclaration mettant Napoléon au ban des nations (13 mars 1815), et, le 25 mars, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie conclurent un traité aux termes duquel elles s'engageaient à maintenir les dispositions du traité de Paris : l'Espagne, le Wurtemberg, le Hanovre, le Portugal, la Sardaigne, la Bavière, les villes libres d'Allemagne, le duché de Bade, le Danemark et les Pays-Bas y accédèrent. Pendant ce temps, le congrès continuait ses travaux, et formulait ses décisions dans une série de traités portant les dates des 3 mai, 18 mai, 20 mai, 29 mai, 4 juin, 10 juin 1815. Le traité de Paris (20 novembre), signé entre les alliés et Louis XVIII, devait clore l'ensemble des actes diplomatiques connus sous le nom de traités de 1815 (congrès de Vienne).

Le véritable but du congrès de Vienne avait été le partage entre les vainqueurs des dépouilles du vaincu ; les rois n'avaient tenu compte ni des idées ni des sentiments qui s'étaient développés depuis 1789, et ils avaient réparti les territoires non d'après les besoins des peuples, mais d'après la force et l'appétit de chacun des vainqueurs. Les décisions des plénipotentiaires furent donc immédiatement contestées et attaquées, l'espérance de réformes éveillée par les proclamations des gouvernements, au moment de la guerre pour l'indépendance, ayant bientôt fait place au désenchantement. Un principe nouveau apparut, celui des nationalités. « On nomme ainsi, dit M. Lavisse, l'idée que les nations, êtres collectifs, composées d'hommes qui veulent vivre sous les mêmes lois, ont le droit absolu d'organiser leur vie comme elles l'entendent. La nation contemporaine s'oppose aux Etats d'autrefois, qui réunissaient des fragments de nations étrangères les unes aux autres. Et la grande originalité de notre siècle, c'est qu'un principe (non plus une convenance princière, un mariage, un testament, l'ambition de vaincre et de conquérir) a provoqué plusieurs guerres dont la conséquence a été, non pas des acquisitions territoriales ou la destruction d'un peuple, mais la reconstitution de nations anciennes ou la création de nations nouvelles. » Les protestations des peuples ou, si l'on veut, des nations, se traduisirent soit par une opposition libérale et constitutionnelle, soit par une opposition révolutionnaire, telle que celle des carbonari. Pour en triompher, les gouvernements réactionnaires posèrent comme règle de conduite le système des congrès, convaincus qu'il suffirait de s'ingérer dans les affaires des Etats pour empêcher toute manifestation de ce qu'ils appelaient le jacobinisme. Ils commencèrent par s'engager, à Aix-la-Chapelle (15 novembre 1818), à « se concerter dans des réunions particulières sur les moyens les plus propres à prévenir les funestes effets d'un nouveau bouleversement révolutionnaire dont la France serait menacée ». Ce principe posé, on les vit en appliquer les conséquences sans le moindre scrupule. L'Allemagne s'agite ? Les congrès de Carlsbad (1819) et de Vienne (1820) compriment tout mouvement révolutionnaire. A Madrid, à Lisbonne, à Naples, à Turin, des mouvements insurrectionnels éclatent : aussitôt après, à Troppau (1820), à Laybach (1821), à Vérone (1822), les souverains de la Sainte-Alliance discutent autour d'un tapis vert les destinées de l'Espagne et de l'Italie, et la politique des prétendus pacificateurs de l'Europe n'aboutit qu'à la mise en pratique du principe de l'intervention armée ; à Vérone pourtant, l'Angleterre refusa d'approuver les mesures prises par les plénipotentiaires. En 1821, les Grecs se soulevèrent, et Alexandre Ier, aussi bien que Metternich, se montra défavorable à la guerre de l'indépendance ; il fallut une véritable explosion des sympathies européennes et les atrocités de la soldatesque ottomane pour faire prendre à la Russie et à l'Autriche le parti des chrétiens opprimés. Après la formation du ministère Canning en Angleterre et l'avènement du czar Nicolas Ier, les cabinets de Londres et de Pétersbourg signèrent un protocole (1826), qui fut en 1827 transformé en une convention internationale, à laquelle adhéra le cabinet de Paris. Les actes diplomatiques relatifs aux événements qui eurent lieu en Europe depuis le congrès de Vienne jusqu'à la reconnaissance de l'indépendance hellénique sont les suivants : Traités d'Aix-la-Chapelle (15 novembre 1818); de Novare (24 juillet 1821) ; de Vérone (22 décembre 1822); de Sarria (1er novembre 1823); de Madrid (9 février 1824); d'Ackerman (7 octobre 1826) ; de Londres (6 juillet 1827); de Londres (19 juillet 1828); d'Andrinople (14 septembre 1829); de Constantinople (21 juillet 1832).

La révolution de Juillet devait être le signal d'une série de bouleversements intérieurs qui détruisirent l'ancien régime et modifièrent le système politique créé en Europe par le congrès de Vienne. Ce fut d'abord à Bruxelles que se fit sentir le contre-coup des événements de Paris (25 août 1830). Les traités de 1815, pour fermer à la France les portes de Bruxelles, d'Anvers et de Liège, avaient réuni sous le sceptre de la maison d'Orange la Belgique et la Hollande, deux nations antipathiques, et l'exemple des Français entraîna leurs voisins du Nord. Avec l'aide de la France et de l'Angleterre, les Belges se séparèrent de la Hollande, et, en vertu des traités de Londres (26 janvier, 15 novembre 1831, 21 mai 1833), la Belgique devint un royaume indépendant et neutre sous le gouvernement du prince Léopold de Saxe-Cobourg. Ni la révolution polonaise du 29 novembre 1830, ni les mouvements qui éclatèrent en Allemagne et en Suisse n'amenèrent de complications diplomatiques ; mais, à la suite de l'insurrection qui eut lieu dans la Romagne contre le gouvernement de Grégoire XVI et de l'intervention armée des Autrichiens, le cabinet de Paris, prenant en main la cause des insurgés, ordonna l'occupation d'Ancône (février 1832). En Espagne, l'avènement d'Isabelle II et le soulèvement des carlistes dans les provinces du Nord amenèrent la formation de la Quadruple Alliance (traité de Londres, 22 avril 1834), entre le Portugal, l'Espagne, l'Angleterre et la France contre don Carlos et don Miguel de Portugal, les absolutistes portugais et espagnols ayant fait cause commune. La révolution de 1848 eut, elle aussi, son contre-coup dans toute l'Europe : le régime constitutionnel fut établi à Naples, à Florence, à Turin, à Rome, à Vienne ; Milan et Venise se soulevèrent ; les Tchèques de Bohême cherchèrent à se rendre indépendants des Habsbourg pour s'unir avec les autres peuples de race slave ; les Magyars luttèrent contre les Croates et les Serbes ; en Allemagne, un Parlement germanique se réunit à Francfort ; enfin, les Roumains cherchèrent à réaliser l'union de la Moldavie et de la Valachie. L'Europe tout entière semblait donc à la veille d'une transformation radicale ; mais cette transformation n'eut pas lieu, parce que les peuples ne surent pas s'entendre, n'ayant pas tous les mêmes idées : là, la révolution s'était faite pour la liberté ; ailleurs, pour l'indépendance. La France, qui avait assisté, sans s'y mêler, à l'agitation de l'Europe, ne se départit de sa réserve, en 1849, que pour rétablir la papauté à Rome : il est vrai que le président de la République s'appelait Louis-Napoléon Bonaparte. En Danemark, la question des duchés se posa au mois d'avril 1848 ; elle reçut une première solution le 8 mai 1852 par le traité de Londres, aux termes duquel la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie, la Suède et la Prusse reconnurent l'intégrité de la monarchie danoise et fixèrent d'avance la succession au trône.

Pendant ce temps, une question autrement importante avait sollicité l'attention de l'Europe : celle d'Orient. Les affaires de la Grèce étaient à peine terminées que Méhémet-Ali, pacha d'Egypte, profitant d'un différend avec le pacha de Saint-Jean-d'Acre, pénétrait en Syrie, enlevait Gaza et Jaffa (1831) et envoyait son fils Ibrahim sur Constantinople par l'Asie Mineure (1832). La Russie intervint à l'appel du sultan ; mais, pour éviter des complications avec les puissances occidentales, elle retira sa flotte de Constantinople ; sollicité de nouveau par Mahmoud, le czar dépêcha 5.000 hommes sur la côte d'Asie Mineure et dirigea une armée sur le Danube. La diplomatie des puissances, inquiète de voir la Russie occuper militairement le territoire turc, réussit à rétablir la paix entre le sultan et Ibrahim (traité de Kutaïeh, 21 février 1833) ; mais Nicolas n'entendait pas s'être dérangé sans profit : quand Mahmoud voulut se débarrasser de ses gênants défenseurs, ceux-ci lui imposèrent le traité d'Unkiar-Skélessi (8 juillet 1833), qui mettait moralement la Porte sous le protectorat de la Russie, et dont un article secret portait que le sultan, à la place du secours défensif qu'il devait le cas échéant prêter à la Russie, d'après le principe de réciprocité, bornerait son action à fermer les Dardanelles à tout bâtiment de guerre étranger. Si l'on songe que l'objectif de l'Angleterre était depuis déjà longtemps d'empêcher les Russes de devenir maîtres de Constantinople et de pouvoir menacer l'Inde par l'Anatolie et la vallée de l'Euphrate, on comprendra l'impression produite au delà de la Manche par la paix d'Unkiar-Skélessi. C'était la Russie maîtresse d'entrer dans la Méditerranée par les Dardanelles, c'était l'exclusion des puissances de la mer de Marmara et de la mer Noire, c'était Constantinople transformé en avant-poste de Sébastopol, du côté de l'Europe, comme du côté de l'Asie. Six ans se passèrent : la guerre éclata de nouveau entre Méhémet-Ali et son suzerain, qui succomba peu de temps après la bataille de Nézib (24 juin 1839). La France, qui croyait trouver en Méhémet-Ali le régénérateur de l'Orient, vit avec satisfaction la défaite des troupes turques ; mais il était à craindre que la Russie n'excipât du traité d'Unkiar-Skélessi pour venir au secours d'Abd-ul-Medjid, le jeune successeur de Mahmoud ; or, ni l'Angleterre, ni l'Autriche, ni la France ne pouvaient voir sans anxiété la flotte moscovite à Constantinople. Le ministère français du maréchal Soult se serait volontiers accordé avec l'Angleterre pour chasser le czar de la Turquie, mais il ne voulait pas, comme le cabinet de Londres, abaisser Méhémet-Ali ; d'ailleurs, il se sépara de Palmerston lorsque celui-ci lui proposa de forcer au besoin les Dardanelles. Néanmoins, le ministère du 12 mai 1839, accusé de condescendance envers l'Angleterre, dut céder le pouvoir à Thiers (1er mars 1840), partisan d'un arrangement direct entre la Porte et Méhémet. Palmerston n'hésita pas à se retourner vers la Russie, désireuse de ne point voir un Etat musulman puissant se fonder au moment même où la Turquie croulait et se décomposait. De cet accord sortit le traité de Londres (15 juillet 1840), qui prétendait régler la question d'Egypte sans l'intervention de la France. L'opinion publique se prononça chez nous pour la guerre ; mais Louis-Philippe se déclara pour la paix et Guizot remplaça Thiers (29 octobre 1840). Sur ces entrefaites, Méhémet s'étant soumis, moyennant la possession héréditaire de l'Egypte, la France consentit à signer avec les puissances la convention des Détroits (13 juillet 1841) qui la faisait rentrer dans le concert européen. La guerre de 1853-1856 entre la Russie d'une part, et d'autre part la Turquie, la France, l'Angleterre et la Sardaigne, eut pour véritable raison non la question des lieux saints, mais la situation exceptionnelle faite à la Russie par le traité de Koutchouk-Kaïnardji. Après la prise de Sébastopol, les belligérants entrèrent en pourparlers au sujet de la paix, par l'intermédiaire de l'Autriche, et les préliminaires conclus à Vienne servirent de base aux travaux du congrès de Paris (1856). Le traité de Paris (30 mars 1856), dont l'importance fut considérable, a été exposé dans le *Grand Dictionnaire*, et nous nous bornerons à rappeler qu'il priva la Russie du droit exclusif de protéger les chrétiens vivant sous la domination turque ; qu'il imposa à cette puissance la neutralisation de la mer Noire ; qu'il lui enleva la Bessarabie pour la réunir aux principautés danubiennes, et que celles-ci formèrent des principautés indépendantes de Moldavie et de Valachie ; qu'une situation analogue fut faite à la principauté de Serbie ; que les Dardanelles furent dès lors fermées aux navires de guerre. Après la signature du traité, et sur la proposition de la France et de l'Angleterre, les puissances qui figuraient au congrès publièrent, le 16 avril 1856, une déclaration relative au droit international maritime, portant que la course était abolie, que le pavillon neutre couvrirait la marchandise ennemie, sauf la contrebande de guerre, que la marchandise neutre ne serait pas saisissable sous pavillon ennemi et que les blocus devraient être effectifs.

Après le traité de Paris, le principe des nationalités produisit des conséquences plus inattendues et plus importantes que toutes celles dont nous avons eu à parler déjà. La domination autrichienne dans le nord de l'Italie servait constamment de prétexte au cabinet de Vienne pour s'immiscer dans les affaires de la péninsule. Au congrès de Paris, Cavour, plénipotentiaire sarde, s'était plaint de ces agissements ; dès le 26 janvier 1855, il avait signé avec la France, l'Angleterre et la Turquie un traité d'alliance, en exécution duquel le Piémont envoya 18.000 hommes en Crimée, et il réussit peu à peu à mettre aux prises la France et l'Autriche, qui conclurent, sans la participation de la Sardaigne, les préliminaires de Villafranca (11 juillet 1859), confirmés par le traité de Zurich (1859). Le traité de Turin (24 mars 1860), qui nous céda Nice et la Savoie, reconnut l'unité italienne, accomplie déjà de fait. Mais Napoléon III se trouvait en face de ce dilemme : affranchir l'Italie jusqu'au bout et consentir à la ruine du pouvoir temporel des papes, ou s'arrêter à mi-route et mécontenter les patriotes italiens. Au lieu de prendre un parti décisif, l'empereur hésita, fit un pas tantôt à droite, tantôt à gauche, menaçant aujourd'hui le pape, demain les Italiens, et s'aliénant les deux parties. Le 19 septembre 1870, Victor-Emmanuel, n'ayant plus à prendre l'avis de Napoléon, annexa les Etats du pape et compléta l'unité de son royaume. Après l'unité italienne, l'Europe vit se réaliser l'unité allemande, c'est-à-dire l'agrandissement de la Prusse au détriment de l'Autriche. L'affaire des duchés avait fait naître entre ces deux Etats une série de contestations, d'où sortit la guerre, et il n'y a là rien de quoi surprendre, si l'on songe que les traités de Vienne avaient fait de la Prusse l'avant-garde de la Confédération germanique contre la France, mais que la présidence de la Diète avait été attribuée à l'Autriche ; or, la Prusse entendait être à la fois la première puissance politique et militaire de la Confédération. La guerre de 1866 trancha la question de l'hégémonie en faveur de la Prusse, et, par un curieux retour des choses d'ici-bas, M. de Bismarck mit hors de l'Allemagne reconstituée le successeur des empereurs, dont la monarchie ne fut et ne pouvait être qu'une expression géographique, qu'un assemblage disparate de races et d'aspirations inconciliables (préliminaires de Nikolsbourg, 26 juillet 1866 ; traité de Berlin, 13 août 1866 ; traité de Prague, 23 août 1866). L'Italie, la Bavière, le Wurtemberg, le Hanovre, la Hesse électorale, le duché de Nassau et la Saxe avaient pris part à la guerre de 1866 ; la première de ces puissances contre l'Autriche, les autres contre la Prusse. Plusieurs d'entre elles furent annexées à la Prusse, et la Confédération germanique cessa d'exister ; il y eut désormais une Confédération de l'Allemagne du Nord, ayant à sa tête le roi de Prusse ; mais, les Etats du Sud, ne pouvant s'allier avec l'Autriche de peur de s'attirer la haine de M. de Bismarck, ni se réunir ouvertement à la Prusse, puisque Napoléon III le leur interdisait, se trouvèrent dans une situation si extraordinaire que, ne se sentant pas assez forts pour vivre isolés, ils conclurent avec l'Allemagne du Nord des traités secrets, par lesquels ils s'engageaient à joindre leurs armées à la sienne en cas de guerre. La fameuse théorie des trois tronçons, si chère à M. Rouher, était une véritable duperie, et, comme si ce n'était pas assez de cette grave méprise, Napoléon, dans l'espoir de faire une acquisition territoriale qu'il pût présenter à la France comme une compensation des annexions prussiennes, s'engagea dans l'affaire du Luxembourg (mars-mai 1867). Dès ce moment, la guerre aurait éclaté entre la France et la Prusse sans la médiation des grandes puissances (traité de Londres, 11 mai 1867). A la veille de la grande guerre de 1870-1871, la politique de Napoléon III avait mis l'Europe dans un état de trouble incroyable. « Jamais, dit M. Rothan, les gouvernements ne donnèrent par leurs actes de plus éclatants démentis à leurs déclarations officielles. Des agents secrets de toutes qualités et de toutes nationalités parcouraient l'Europe en tous sens ; ils servaient d'interprètes à d'inavouables desseins ; sous le prétexte de concilier des intérêts divergents, ils disaient ce qui honnêtement ne pouvait s'écrire. Ils apparaissaient dans les capitales comme les précurseurs de la tempête. Ils pénétraient par des portes cachées chez les princes et les ministres ; ils s'appliquaient souvent inconsciemment à leur donner le change sur la pensée et les dispositions des gouvernements dont ils étaient les organes équivoques. Napoléon III croyait tenir dans sa main les fils de ce réseau d'intrigues et les diriger au gré de sa politique changeante ; il se flattait d'en être l'âme, il n'en était que le jouet et la France, hélas ! la victime. » Au point de vue diplomatique, les résultats de la guerre franco-allemande et du traité de Francfort (10 mai 1871) furent l'union de l'Allemagne du Sud avec le Nord, la formation de l'empire d'Allemagne et l'amoindrissement territorial de la France. Depuis, une seule question internationale s'est produite ou plutôt reproduite en Europe : celle d'Orient. Le soulèvement de la Bosnie et de l'Herzégovine en 1875, et les complications qui s'ensuivirent, aboutirent, à la suite d'incidents divers, à la guerre turco-russe et aux traités de San-Stefano et de Berlin (1878).

Comme nous l'avons exposé ailleurs (v. ALLIANCE [triple]), la politique de M. de Bismarck, depuis notre défaite, a eu pour objet d'isoler la France et de réduire à rien son influence dans le concert européen. L'Autriche est devenue l'alliée de son ancien vainqueur. L'Allemagne l'en a récompensée au congrès de Berlin par son attitude sympathique, et l'empereur François-Joseph a eu cette rare bonne fortune d'agrandir son territoire sans avoir tiré l'épée durant le conflit russo-turc. Par contre, cette complaisance a mécontenté la Russie et refroidi ses rapports avec le cabinet de Berlin : il a fallu l'attentat nihiliste qui coûta la vie à Alexandre II pour rapprocher le jeune Alexandre III du vieux Guillaume ; mais l'alliance des trois empereurs, à laquelle l'Italie, oubliant ce qu'elle doit à la France, a accédé en 1883, sous l'influence du mécontentement produit par notre établissement en Tunisie, a été inspirée par des mobiles bien différents : l'Autriche, qui se souvient de Sadowa et qui ne pourra jamais constituer un Etat puissant parce qu'elle n'est qu'une juxtaposition de races rivales, a jugé prudent de s'assurer l'appui de la puissance qui a aujourd'hui l'hégémonie de l'Europe ; le czar a vu en M. de Bismarck un sérieux allié contre les progrès du nihilisme, qui est une forme du socialisme violent, et, le chancelier de l'empire d'Allemagne a employé toutes les ressources de son génie à éviter un choc en Orient entre les deux empereurs. Tâche difficile, car l'Autriche devrait, logiquement, se mettre du côté de l'Angleterre chaque fois qu'un mouvement se dessine dans la péninsule des Balkans. Or, l'Angleterre est l'ennemie obligée de la Russie. Non seulement elle ne veut pas voir le czar à Constantinople, mais elle ne veut pas le voir s'étendre du côté de l'Inde, et l'Asie centrale a failli en 1885 mettre aux prises ceux que l'on appelle vulgairement « l'Eléphant et la Baleine ». Vingt fois, depuis la révolution rouméliote du 18 septembre 1885, un conflit a menacé d'éclater entre la Russie d'une part, l'Autriche et l'Angleterre de l'autre, le cabinet de Londres n'épargnant rien pour susciter au czar des embarras en Bulgarie. La suppression de la franchise du port de Batoum a levé un coin du voile derrière lequel s'agitent les diplomates d'Alexandre III et les agents de la reine Victoria. Il ne paraît cependant pas que M. de Bismarck ait pu réunir longtemps sous sa haute tutelle des Etats dont les intérêts sont inconciliables. Lors de la dissolution du Reichstag en janvier 1887, lorsque, dans un intérêt électoral, le chancelier fit courir des bruits de guerre qu'il savait sans fondement, il apparut clairement qu'Alexandre III, dont la neutralité en 1870 avait permis à la Prusse de détruire l'équilibre européen, n'assisterait plus impassible à un nouveau démembrement de la France. Le czar n'est point disposé à signer avec un gouvernement républicain un traité d'alliance, mais nous pouvons croire qu'il se rapprochera de nous le jour où cela sera nécessaire, parce qu'il s'y trouvera contraint par son propre intérêt : or, en diplomatie, le seul mobile des hommes d'Etat c'est l'avantage que peut retirer leur patrie de telle ou telle combinaison ; les traités ne sont, hélas ! rien par eux-mêmes, ils n'ont plus aucune force le jour où n'existent plus les intérêts qui les ont dictés.

* **DIPLOMATIQUE** adj. — Encycl. *Corps diplomatique.* V. AMBASSADEURS.

**DIPLONCHUS** s. m. (di-plon-kuss — du gr. *diploos*, double ; *ogchos*, grosseur). Zool. Genre de planaires digonopores de la famille des Leptoplanidés, à corps épais et oblong, à la région céphalique portant de nombreuses papilles et seulement deux yeux. Le type de ces animaux marins est le *diplonchus marmoratus.*

**DIPLOPHRYDÉS** s. m. pl. (di-plo-fri-dé — du gr. *diploos*, double ; *ophrus*, sourcil). Zool. Famille de protozoaires amœbiens, renfermant les formes à corps pouvant émettre des pseudopodes ténus et renfermant un noyau et des vacuoles contractiles ; ce corps est renfermé dans une coquille ouverte à ses deux extrémités. C'est à cette famille qu'appartiennent le *diplophrys Archeri* et les *amphitrema.*

**DIPLOPILUS** s. m. (di-plo-pi-luss — du gr. *diploos*, double ; *pilos*, bonnet). Zool. Genre de méduses rhizostomes, famille des Céphéidés, à bras courts et ramifiés.

**DIPLOPORITIDÉS** s. m. pl. (di-plo-po-ri-ti-dé — du gr. *diploos*, double ; *poros*, pore). Paléont. Division des Cystoïdes (échinodermes crinoïdes), renfermant les formes à calice muni de pores doubles, réunis souvent plusieurs sur une même plaquette. Les principaux genres sont : Mesites, Gomphocystites, Asteroblastus, Sphæronites, etc.

* **DIPLOPTÈRE** s. m. (di-plo-ptè-re — du gr. *diploos*, double ; *pteron*, aile, nageoire). Paléont. Genre de poissons ganoïdes, ordre des Crossoptérygiens, famille des Rhombodiptéridés, fossiles dans le vieux grès rouge (dévonien anglais). Ces poissons allongés, à nageoires se correspondant, ont les écailles anguleuses, les dents longues, pointues, coniques.

**DIPLORIA** s. f. (di-plo-ri-a — du gr. *diploos*, double). Paléont. Genre de polypiers voisins des méandrines, dont ils diffèrent par leurs rangées de calices séparés par un vide. Les diplorias sont fossiles depuis le crétacé jusqu'aux terrains récents.

**DIPLOSPONDYLE** s. m. (di-plo-spon-di-le — du gr. *diploos*, double ; *spondulos*, vertèbre). Zool. Qui a deux arcs et deux corps vertébraux dans chaque segment de la colonne vertébrale.

— s. m. pl. Nom des poissons plagiostomes (squales et raies) qui présentent ce caractère.

**DIPLOSTÉMONIE** s. f. (di-plo-sté-mo-nî). Etat d'une fleur diplostémonée.

* **DIPLOSTOME** s. m. (di-plo-sto-me — du gr. *diploos*, double ; *stoma*, bouche). Genre d'éponges, fossiles dans le terrain crétacé, voisines des élasmostomes, mais en différant par leurs deux surfaces munies d'une écorce dermique et d'oscules.

**DIPLOSTROMIÉES** s. f. pl. (di-plo-stro-mi-é — du gr. *diplous*, double ; *stroma*, couverture). Bot. Famille d'algues dermoblastées, caractérisées par leur fronde brune, divisée ou foliacée, formée le plus souvent de deux couches de cellules. Les deux genres composant cette famille sont Diplostromonium et Phycolapathum, tous deux marins.

**DIPLOTÆNIA** s. m. (di-plo-té-ni-a — du gr. *diploos*, double ; *tainia*, bande). Bot. Genre d'ombellifères, rapporté aux peucédans, à port de férule, à fleurs polygames, à fruit ovale allongé ; la seule espèce connue habite la Perse.

**DIPLOTAGMA** s. m. (di-plo-tag-ma — du gr. *diploos*, double ; *tagma*, rangée). Paléont. Genre d'oursins réguliers, épais, hauts, arrondis, famille des Echinidés ; l'espèce unique du genre (*diplotagma altum*) provient de la craie de Kœsfeld.

**DIPLOXYLÉES** s. f. pl. (di-plo-ksi-lé — du gr. *diploos*, double ; *xulon*, bois). Paléont. Groupe de plantes fossiles caractérisées par des faisceaux vasculaires présentant deux parties ligneuses juxtaposées et dont l'accroissement se fait dans deux directions différentes, centripète et centrifuge. Les diploxylées forment une des deux grandes divisions du règne végétal fossile ; la seconde est celle des monoxylées.

**DIPLOXYLON** s. m. (di-plo-ksi-lon — du gr. *diploos*, double ; *xulon*, bois). Paléont. Genre de plantes fossiles, de la famille des Sigillariées, établi par Cordu sur des troncs trouvés en Bohême et dont les faisceaux vasculaires présentent les caractères des diploxylées.

**DIPLUSODON** s. m. (di-plu-so-don — du gr. *diploos*, double ; *odous*, dent). Paléont. Genre de lythrariées, tribu des Lythrées, à androcée de 12 à 40 étamines unisériées, à ovaire biloculaire. Les diplusodons sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux à rameaux, à coupe arrondie ou carrée, à feuilles généralement opposées, à petites fleurs en panicules, situées à l'aisselle ou à l'extrémité des rameaux ; les espèces connues habitent le Brésil. Le genre Diplusodon est voisin des pemphis.

**DIPLYCOSIA** s. m. (di-pli-ko-si-a — du gr. *diploos*, double ; *oikos*, maison). Bot. Genre d'éricacées, tribu des Andromédées, habitant la Malaisie. Les diplycosias sont des arbrisseaux parasites à feuilles coriaces, à fleurs campanulées, à dix étamines, à style tronqué au sommet.

**DIPNEUMONÉS** s. m. pl. (di-pneu-mo-né — du gr. *dis*, deux ; *pneumôn*, poumon). Zool. Ordre de poissons dipnoïques possédant deux poumons, des nageoires grêles, des branchies peu nombreuses. Les dipneumonés, dont le type est le curieux genre Lepidosiren, sont remarquables par la structure de leur appareil respiratoire, comportant poumons et branchies, et de leur appareil circulatoire, où le système de valvules du cône artériel, plus complet que chez les autres dipnoïques, est représenté par deux replis. Une seule famille compose cet ordre, c'est celle des Sirénoïdés, représentée par les genres Lepidosiren et Protopterus d'Afrique et d'Amérique.

**DIPNEUSTE** adj. et s. m. (di-pneu-ste — du gr. *dis*, deux ; *pnein*, respirer). Syn. de DIPNOÏQUE.

**DIPNOÏQUE** adj. et s. m. (di-pno-ï-ke — du gr. *dis*, deux ; *pnein*, respirer). Zool. Se dit des poissons à respiration branchiale et pulmonaire : *Les* DIPNOÏQUES *présentent aussi, comme les poissons proprement dits, des branchies internes.* (Claus.) ‖ Syn. de DIPNEUSTE.

— **Encycl.** Le groupe des poissons *dipnoïques* représente une forme de transition des plus remarquables et des plus naturelles entre deux classes d'animaux. Ils réunissent en effet, de la façon la plus logique, les batraciens aux poissons, en nous faisant penser tout naturellement à ces urodèles à branchies pérennes, qui possèdent également des poumons et semblent aptes à mener, avec une égale facilité, une existence aquatique ou terrestre, suivant les conditions momentanées où ils se trouvent. Ces intéressants vertébrés ont été l'objet de nombreux travaux de la part des naturalistes les plus distingués, qui ont étudié à fond leur organisation. Owen, Gunther, Huxley, en Angleterre ; Boas, Widersheim, Peters, en Allemagne ; Beauregard, en France, ont attaché leurs noms à l'histoire de ces poissons qu'avaient déjà illustrée précédemment les études classiques de Natterer, Bishoff, Milne Edwards, Krefft, etc.

Les dipnoïques sont des poissons écailleux, à double respiration, possédant un système de vaisseaux latéraux et céphaliques, une corde dorsale persistante, un cône artériel musculeux, avec des valvules disposées en plusieurs rangées ; on remarque dans l'intestin une valvule spirale. Tels sont sommairement les principaux caractères de ces poissons qui, par beaucoup de points de leur organisation, se rattachent aux ganoïdes. Frappés du grand nombre de rapports que les dipnoïques et les ganoïdes présentent par leur squelette, certains naturalistes n'hésitèrent pas à les réunir dans un même ordre. Les extrémités des dipnoïques et des crossoptérygiens ont entre elles la plus grande ressemblance, et l'on est en droit de présumer que beaucoup de ganoïdes fossiles dans les terrains dévoniens étaient des dipnoïques. Au reste, le genre Ceratodus est représenté dans ces assises et l'on estime que ganoïdes et dipnoïques sont des formes affines, descendues d'une souche commune, d'où dériveraient aussi les sélaciens. On a aussi trouvé des formes voisines des ceratodus dans le terrain permien ; tel est le *megapleuron Rochei*, décrit par Gaudry. En tout cas, les dents de ceratodus se trouvent depuis le permien jusqu'au trias supérieur et au crétacé.

« L'opinion que les crossoptérygiens (et probablement aussi les phractosomata), des plus anciennes formations paléozoïques, ont été des dipneustes, reçoit, dit Hœrnes, un point d'appui dans le fait que les amphibiens géologiquement les plus anciens, les stégocéphales des formations paléozoïques récentes, montrent une grande ressemblance avec eux dans la structure de leurs parties dures : ossification d'une armure dermique et absence d'ossification du squelette interne. »

Il est à remarquer que, chez les dipnoïques, la corde dorsale persiste toujours sous la forme d'un cordon cartilagineux continu (Claus), dont la gaine fibreuse donne attache aux arcs branchiaux supérieurs et inférieurs, et à des côtes ossifiées. Le crâne présente des rapports avec celui de certains sélaciens holocéphales (chimères) et avec celui des batraciens, tant par la réunion de l'arc maxillo-palatin et de son suspenseur en une seule masse, que par les deux ossifications correspondant aux occipitaux latéraux. La dentition, formée de lamelles verticales tranchantes, rappelle celle des chimères. Les capsules nasales sont cartilagineuses, le plus souvent fenêtrées, et possèdent des orifices postérieurs traversant la voûte antérieure du palais, en arrière de l'extrémité du museau.

Sans entrer dans des détails anatomiques sur l'organisation des dipnoïques, disons sommairement que leurs poumons sont représentés par des sacs occupant la place de la vessie natatoire et mis en rapport, par un canal commun, avec le pharynx. Leurs parois présentent des alvéoles distinctes. Ces poumons reçoivent du sang veineux par des vaisseaux venant des veines branchiales inférieures ou des crosses de l'aorte. Les veines de ces poumons ou veines pulmonaires ramènent le sang artériel dans l'oreillette du cœur, qui est partagée en deux compartiments par une cloison présentant des pertuis (*lepidosiren*) ou par un bourrelet saillant (*ceratodus*). Dans le compartiment droit, il n'y a que du sang veineux pur, provenant des artères branchiales inférieures, etc. On ne connaît pas encore le développement des dipnoïques ; leurs mœurs, par contre, ont été assez bien étudiées ; les uns (*ceratodus*) se nourrissent de fleurs qu'ils arrachent avec leurs incisives et mâchent avec leurs plaques dentaires, les autres se nourrissent de matières animales. Vivant dans les eaux douces des régions tropicales, ils se plaisent dans les marais ; s'enterrant dans la boue pendant la